



## PROCES VERBAL

### Du CONSEIL MUNICIPAL DE GRANDPARIGNY

SEANCE DU 16 Avril 2026 – Salle de la Mairie – à 20 H 00

L'an deux mil vingt-six le seize avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de GRANDPARIGNY, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GARNIER Patrice, Maire.

#### **Présents :**

M. GARNIER Patrice. Mme HAMEL Marie-Claude, M. GASNET Gaël, Mme ROTH Nathalie, M. BERNARD Éric, Mme BOUGON Nathalie M. JAMES Philippe, Mme OLIVIER Linda, M. DUFOUR Jean-Yves, M. HAMEL René, M. DANIEL Gilbert, Mme CHERBONNEL Isabelle, Mme CROCHET Brigitte, Mme HAMEL Valérie, M. AMIOT Christophe, M. GERARD Stéphane, Mme SELOSSE Déborah, Mme MOTTAIS Régine, M. MONTECOT Emmanuel, M. HESLOUIN Guillem, Mme GALOPIN CAHU Aurélie, Mme GOUGEON Eva.

#### **Ayant donné pouvoir :**

M. PIEL Yves, ayant donné pouvoir à Mme OLIVIER Linda  
Mme GOBE Laetitia ayant donné pouvoir à Mme ROTH Nathalie  
Mme LEVRAULT Marie ayant donné pouvoir Mme CHERBONNEL Isabelle  
M. COUILLARD Marin ayant donné pouvoir à M. GERARD Stéphane

**Absent excusé :** M. PICOT Xavier,

**Absent :** /

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 22

Qui ont pris part à la délibération : 26

Quorum : **14**

Mme Linda OLIVIER a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L 2115 du CGCT.

Le procès-verbal de la dernière réunion de conseil en date du 31 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

En ouvrant la séance, Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de M. BUSNEL Jean-Marc, Président du Foyer Autonomie Les Hirondelles adressant ses remerciements au conseil municipal pour la garantie de prêt accordé ainsi que la subvention pour l'acquisition d'un véhicule.

M. GARNIER relate le déroulement de la réunion de ce soir, avec notamment l'adoption du CFU. C'est le premier, qui remplace le compte administratif ( comptabilité de l'ordonnateur et le compte de gestion (comptabilité de la Trésorerie). Il en profite pour remercier Gaël GASNET, adjoint en charge des finances qui pilote pour la 1<sup>er</sup> fois une réunion de budget.

M. GARNIER adresse ses remerciements à Mme BOUDANT et Mme LEBASCLE pour la préparation de ces budgets.

En prenant la parole, M. Gaël GASNET adresse également ses remerciements aux agents en charge de la comptabilité, qui lui ont aidé à la préparation des documents projetés à l'écran ce soir.

### **Ordre du Jour**

#### **Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 – Budget communal et Budget du lotissement les Cytises**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales:

Vu l'avis de la commission des Finances du 7 avril 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique Budget communal et Budget du lotissement les Cytises pour l'année 2025 de la commune de GRANDPARIGNY ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de GRANDPARIGNY ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire quitte la séance.

M. GASNET Gaël, Maire- Adjoint en charge des finances, préside la séance pour ce sujet.

le Conseil municipal à l'unanimité

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 Budget communal et Budget lotissement les Cytises de la commune de GRANDPARIGNY

#### **Commune de GRANDPARIGNY**

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses réalisées 2025	1 916 937.09 €	1 304 899.05 €
Recettes réalisées 2025	2 487 645.06 €	1 561 043.41 €
Résultat 2025	570 707.97 €	256 144.36 €
Reprise résultat 2024	487 448.30 €	- 352 872.36 €
Résultat cumulé	1 058 156.27 €	- 96 728.00 €

## Lotissement les Cytises

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées 2025	335 751.38 €	174 864.95 €
Recettes réalisées 2025	232 815.23 €	353 149.51 €
Résultat 2025	- 102 936.15 €	178 149.51 €
Reprise résultat 2024	- 141 159.74 €	26 850.57 €
Résultat cumulé	- 244 095.89 €	205 135.13 €

Monsieur le Maire réintègre la séance.

## Taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles pour 2026. L'évolution des bases de + 0.8 % par la loi des finances 2026 et les nouvelles constructions apportent une augmentation du produit fiscal de 6 952.80 €.

le Conseil Municipal à l'unanimité vote les taux suivants sans augmentation pour la 18<sup>ème</sup> année consécutive :

- Taxe d'habitation : 9.14 %
- Taxe foncière (Bâti) : 37.95 %
- Taxe foncière (Non bâti) : 19.48%

## Budget primitif 2026

Monsieur le Maire donne lecture des différents travaux inscrits dans ce projet de budget.

Les travaux inscrits ont été examinés en commission de travaux le 14 février 2026 et le projet de budget étudié en commission des finances le 7 avril 2026. M. COQUEMONT, Conseiller aux Décideurs Locaux est venu examiner le projet de budget le 10 avril 2026.

Les principaux travaux proposés en investissement pour 2026 sont :

- **Commune déléguée de CHEVREVILLE**

- Honoraires architecte pour les travaux de rénovation de l'église
  - Menuiseries Salle de convivialité
  - Couverture salle de convivialité - Mairie
  - Placard de la salle de réunion

- **Commune déléguée de MARTIGNY**

- Changement Menuiseries triangle et châssis de la salle des fêtes
  - Pose de caves urne et cases de colombarium
  - Rénovation salle de bain d'un logement communal
  - Peinture d'un logement communal
  - Ravalement des façades de la salle des fêtes
  - Acquisition de vaisselle pour la salle des fêtes
  - Installation d'un porte vélo à la salle des fêtes

- **Commune déléguée de MILLY**

Acquisition d'une sonorisation  
Changement de radiateurs de la cuisine de la salle et de la salle de la Rotonde  
Rénovation des sanitaires du terrain aire de jeux  
Ravalement des sanitaires du terrain Aire de Jeux  
Jointes et linteaux Logement communal Route du Coquerel  
Clôture du terrain des logements communaux Route du Coquerel

- **Commune déléguée de PARIGNY**

Rénovation du presbytère  
Clôture de l'école  
Changement des ordinateurs de l'Ecole et de la Mairie  
Réfection de la cloison des sanitaires sous le préau de l'école  
Honoraires AMO pour l'étude de rénovation de l'école  
Installation d'un panneau de Basket dans la cour de l'école  
Acquisition de matériel pour la cantine  
Rénovation des lettres sur le monument aux morts  
Réfection de la verrière de la salle de sport Roland Bernard  
Etude hydraulique de la Route du Mauray  
Changement des poubelles de Rues Ordures Ménagères et tri sélectif dans le cadre de la convention CITEO  
Aménagement des nouveaux bureaux de la mairie  
Changement de la téléphonie de la mairie

Le budget présenté est équilibré sans augmentation des taux d'imposition locaux pour la 18<sup>ème</sup> année consécutive.

Les budgets primitifs s'équilibrent :

	Fonctionnement	Investissement
Commune	3 012 573.91 €	1 867 454.00 €
Lotissement Les Cytises	584 097.52 €	336 666.76 €

le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2026

### **Échelonnement du déficit du budget annexe « Lotissement Les Cytises**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-29;

**VU** l'instruction comptable M57 applicable au budget annexe du Lotissement Les Cytises

**CONSIDÉRANT** qu'afin de ne pas peser de manière excessive sur le budget principal de la commune par un subventionnement d'équilibre immédiat et massif, il est proposé de procéder à l'échelonnement de l'apurement de ce déficit ;

**le Conseil Municipal :**

- **CONSTATE** le déficit prévisionnel de fonctionnement du budget annexe « Lotissement Les Cytises » à hauteur de 292 090.76 €
- **DÉCIDE** de procéder à l'apurement de ce déficit par un étalement sur une durée de **5 ans**, à compter de l'exercice 2026.

Le montant annuel à couvrir par le budget principal (ou par les futures recettes de ventes du lotissement) sera de **50 000 €**.

### **Convention ATD (Agence Technique Départementale) d'assistance technique aux collectivités – Programme voirie**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la commune de GRANDPARIGNY est éligible à l'accompagnement technique du Département de la Manche conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur fixant la liste des communes rurales de la manche au sens des articles L 2335-9, L 3334-8 et R. 3334-8 du code général des collectivités territoriales.

L'ATD du Sud Manche apporte un soutien à l'élaboration du programme voirie annuel, depuis quelques années. Une consultation d'entreprises est lancée tous les ans.

L'agence technique propose cette année un accord-cadre pour effectuer une consultation pour 4 ans.

La présente convention proposée par L'ATD :

- Définie les missions proposées
- Définie les obligations réciproques des parties en ce qui concerne la mission d'assistante technique fournie par le Département.

le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide de réaliser l'accord-cadre pour 4 ans pour les programmes voiries
- Accepte les conditions énumérées dans le projet de convention d'assistance technique des voiries de l'ATD Sud Manche

### **Convention ATD (Agence Technique Départementale) d'entretien du domaine public routier départemental en agglomération**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention d'entretien du domaine public routier départemental en agglomération reçue par l'Agence Technique Départementale du Sud Manche.

Il résulte des textes réglementaires une dissociation des pouvoirs de police de la conservation et de la circulation sur le domaine public routier départemental en

agglomération. De ce fait, le Département et la commune sont tous deux amenés à intervenir sur un même domaine.

Par la présente convention, les parties délimitent le périmètre de leurs interventions respectives et leurs modalités financières.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte les termes de la convention proposée

### **Questions et informations diverses :**

M. GARNIER informe, compte tenu de 2 agents en arrêt maladie aux services des Ateliers, il a recruté un agent Cyril en contrat d'accroissement temporaire d'activité jusqu'au 30 juin et François en contrat saisonnier jusqu'au 30 septembre.

M. GERARD Stéphane demande quelques précisions quant au décalage des jours de collecte des ordures ménagères après un jour férié. Maintenant il n'y a plus de décalage lorsqu'il y a un jour férié, la collecte des ordures ménagères est assurée sauf le 1<sup>er</sup> mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier. La communication n'a pas été suffisante pour avertir les usagers de ces modifications.

Il indique également que les containers de tri place de la Douenne débordent souvent. M. GARNIER précise qu'ils sont vidés toutes les semaines, et souvent le secrétariat appelle pour signaler qu'ils sont pleins.

### **Dates à retenir**

- *Cérémonies du 8 mai*  
Milly – 8h30  
Chèvreville – 10h00
- *Parigny – 10h45*  
*Martigny – 10h45*
- *Fête communale - Parigny – samedi 9 et dimanche 10 mai*
- *Pierres en lumière – 29 mai – Manoir du Coquerel*

Mme BOUGON donne quelques précisions sur le déroulement de la fête communale. Il y a encore des cartes pour le repas du dimanche midi de disponibles.

Salon des vins du samedi matin au dimanche soir.

Un Food truck sera à disposition samedi midi.

Apéro concert samedi soir Place de la Douenne.

Randonnée pédestre dimanche matin.

Exposition de voitures anciennes le dimanche.

Repas champêtre dimanche midi.

Inauguration du salon le samedi matin ;

Vin d'honneur offert par la municipalité et Parigny S'anime dimanche matin. Les conseillers disponibles sont invités à servir le vin d'honneur.